

Une formule plus incitative de l'Assurance Prospection pour accompagner davantage de PME à l'Export

Paris, le 8 mars 2018 – A l'occasion des « Rencontres du Financement de l'Export » à Bercy et suite à la présentation de la stratégie du gouvernement en matière de commerce extérieur le 23 février dernier, Bpifrance prévoit d'augmenter en 2018 d'au moins 30% le nombre de contrats Assurance Prospection, nouvelle formule.

A l'occasion des « Rencontres du Financement de l'Export » ce jour à Bercy, Bpifrance a pu détailler la nouvelle formule de l'Assurance Prospection et a annoncé son objectif d'augmenter d'au moins 30% le nombre de contrats Assurance Prospection (1150 contrats l'an dernier). La refonte de ce produit, actuellement utilisé par près de 12 000 entreprises, avait été annoncée par le Premier ministre Edouard Philippe le 23 février 2017 à Roubaix lors de la présentation de la stratégie nationale en matière de commerce extérieur.

En 2017, seulement 124 060 entreprises ont exporté leurs biens et services. Si les PME et microentreprises représentent 95% en nombre, elles ne totalisent que 13% des montants. Elles constituent un maillon clef dans les efforts pour rééquilibrer la balance commerciale, déficitaire à hauteur de 62,3 milliards d'euros l'an dernier. Or, d'après l'étude « *Vaincre la peur de l'international : les PME à la conquête du monde* » publiée par Bpifrance Le Lab en septembre 2017, la majorité des PME passent à côté des bénéfices d'une présence hors de France. Si l'international peut constituer un relais de croissance, c'est également un catalyseur d'innovation qui renforce considérablement l'attractivité de l'entreprise.

Bpifrance gère depuis le premier janvier 2017, au nom et pour le compte de l'Etat, les garanties publiques à l'export et œuvre pour diffuser les produits de l'Assurance Export auprès des PME et ETI. L'Assurance Prospection permet aux entreprises de faciliter le démarrage de l'export. Grâce à sa formule redessinée, les entreprises assurées (tous secteurs d'activité sauf le négoce international, chiffre d'affaires inférieur à 500 M€) recevront désormais d'emblée une avance de trésorerie à hauteur de 50 % du budget pris en charge. Au-delà d'un seuil minimum de 30% du montant perçu, cette avance sera par la suite remboursée graduellement en fonction du chiffre d'affaires généré dans les pays couverts ou pris en charge par l'Etat si le succès n'est pas avéré. Au-delà de l'apport en trésorerie, l'Assurance Prospection assure également contre le risque d'échec des démarches de prospection, comme la participation à des salons, des déplacements à l'étranger, le recrutement et la formation de salariés ainsi que le financement d'études de marché ou de création d'un site internet.

Par ailleurs, les processus de demande et de suivi du contrat ont été simplifiés. Un dossier de demande en ligne sera ainsi disponible dès le mois d'avril sur bpifrance.fr. Afin d'assurer un traitement rapide, il sera étudié dans l'une des 48 implantations régionales de Bpifrance, véritable « guichet unique » du financement de l'export. Enfin, au cours du contrat, d'une durée de neuf ans maximum, le nombre d'échanges de données entre Bpifrance et l'entreprise a été réduit au strict minimum. Lors d'une expérimentation de trois mois dans la région Hauts-de-France (d'octobre à décembre 2017), les avantages -attractivité, simplicité, flexibilité- du nouveau produit ainsi que de son nouveau mode de distribution ont été confirmés par les PME bénéficiaires.

« Bpifrance est devenu la banque publique de financement de l'international. En 2018, nous mettons tout en œuvre pour augmenter le nombre de PME exportatrices avec un continuum de solutions de financement, d'assurance et d'accompagnement », explique Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance. En plus des prêts et garanties, Bpifrance propose des formations (digitalisation, innovation...) et des missions export en partenariat avec Business France pour aider les PME à s'internationaliser.

Contact presse :

Annelot Huijgen
Tél. : 01 41 79 94 48
Mail : annelot.huijgen@bpifrance.fr

Nathalie Police
Tél. : 01 41 79 95 26
Mail : nathalie.police@bpifrance.fr

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur : www.bpifrance.fr - Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse